

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Séance du mardi 27 septembre 2022

Date de Convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20220927-DEL202222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 04/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2022.22

OBJET - DRE – Projet Récit de vie et Parentalité

Présents : Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Raphaël DURET, Patricia MEDEVIELLE, Catherine MICHON, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ, Brigitte VISO

Excusés : Jean-François DEBAT, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Monique VERNOUX

Absent : Léa BERGENA

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Dans le cadre de l'accompagnement réalisé par le DRE, plusieurs fragilités récurrentes ont mené l'équipe, à réfléchir à un projet, autour des liens intra familiaux et récit de vie.

En effet, les familles accompagnées montrent des fragilités importantes sur le plan de la parentalité, que ce soit, d'ordre psychologique, moral, culturel ou social.

C'est pourquoi il est proposé une action expérimentale afin de :

- Favoriser l'estime de soi : valoriser l'attitude parentale et celle de l'enfant
- Cultiver la notion de plaisir
- Mettre en sens la réalité familiale au service d'un fonctionnement éducatif et parental plus apaisé (identité familiale, individuelle, faire trace de l'histoire familiale)
- Amener les enfants et les parents à être plus acteurs et autonomes (scolarité, santé.)
- Déjouer les freins à la mobilisation.
- Aborder la question de l'identité familiale, individuelle, faire trace de l'histoire familiale
- Impulser un mouvement vers le droit commun (culture, scolarité) grâce au support écriture/arts.

Aussi, il est proposé d'expérimenter 9 ateliers parents-enfants incluant 3 thématiques transversales prioritaires pour le DRE : la parentalité, la santé mentale (CPS) et l'ouverture culturelle.

Ces ateliers collectifs d'écriture et/ou de narration, seront basés sur des récits de vie, parents- enfants qui auraient pour finalité de mettre en mots, en musique et en chanson, le quotidien ou le passé, individuels ou familiaux.

Le support écriture/ narration/ mise en texte sera utilisé comme vecteur de :

- Motivation : créativité, implication, persévérance
- Meilleure maîtrise de ses affects : expression des émotions, valeurs
- Socialisation : capacité à être en lien, en groupe, en société,

- Transmissions intrafamiliales (identité, histoire).

Partenariats

Les ateliers seront animés par Rémi Cortinovis, artiste intervenant, en binôme ou trinôme avec un professionnel du DRE et une infirmière du Carrefour Santé Mentale Précarité (CSMP).

Le choix de ce binôme/ trinôme réside sur la spécificité de chacun des acteurs :

- Professionnels DRE : la connaissance des publics fragilisés, les questions de parentalité
- L'artiste : expertise des ateliers d'écriture, médiation par le chant, poésie, slam., compétence de mixage/ création du support sonore
- L'infirmière CSMP : la connaissance des publics fragilisés, soutien et accueil de la parole.

Un temps de restitution est envisagé au terme du projet.

Les séances se dérouleront dans la salle Marthe Suchel (Mairie) avec une restitution ou une diffusion envisagée dans un lieu culturel.

Le DRE et le CSMP orienteront les familles en fonction des critères suivants (tous les critères ne sont pas à réunir) :

- Famille volontaire (critère nécessaire)
- Famille ayant un parcours de vie (social migratoire et /ou difficile) laissant entrevoir une corrélation avec une fragilisation du développement de l'enfant ; mésestime de soi, fragilités ou décrochages scolaires, isolement social, manque de persévérance, troubles relationnels, troubles du comportement, troubles de la concentration, des apprentissages...
- Relation parent-enfant à étayer.

Les critères d'évaluation sont fixés comme suit :

- Mobilisation régulière des familles
- Autonomisation / augmentation du pouvoir d'agir (recours droit commun plus fluide)
- Mise en sens de la réalité familiale au service d'un fonctionnement éducatif et parental plus apaisé
- Accès à la notion de plaisir.

Aussi, dans le but de mener ce projet, il est proposé une convention avec RAP Production (Cortinovis Rémi) pour la programmation de 9 séances de 2H00 (+ deux séances de préparation) sur la période d'octobre 2022 à janvier 2023, afin d'expérimenter un groupe avec les parents et les enfants, accompagnés par le DRE et/ ou le CSMP.

Ceci exposé, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet de la convention présenté et autoriser la Vice-présidente à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention avec R.A.P Production, en vue de la programmation de 9 séances (+ 2 séances de préparation) de 2h00 sur l'année 2022/2023. Cette convention est annexée à la présente délibération.

AUTORISE la Vice-Présidente du CCAS à signer la présente convention.

PRECISE que la convention est conclue pour une période de 4 mois. Elle prendra effet à compter d'octobre 2022 et prendra fin en janvier 2023.

Impacts financiers

Les crédits sont inscrits sur le budget 2022 pour un montant de 1 645 €, et sur le budget 2023 pour un montant 705 €, chapitre 011 « Charges à caractère général » - Article 6228 « Rémunérations d'intermédiaires

et honoraires ».